

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government Services Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC**

Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 11 Laurier St.\11, rue Laurier Gatineau K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Transformation and Systems Integration Service/Division de transformation des opérations et d'intégrat Special Procurement Initiative Dir Dir. des initiatives speciales d'approvisionnement Terrasses de la Chaudière 4th Floo 10 Wellington Street

Gatineau Québec KIA 0S5

Title - Sujet						
Project Management Services						
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.				
EN912-182003/A			003			
Client Reference No N° de référence du client		Date				
20182003		2018-06-19				
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG					
PW-\$\$XE-676-33555						
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
676xe.EN912-182003						
Solicitation Closes - L'invitation prend fin			Time Zone			
at - à 02:00 PM			••	Fuseau horaire		
on - le 2018-06-27				Eastern Daylight Saving		
				Time EDT		
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur			
Yang, Annie			676xe			
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX				
(613) 858-8340 ()		() -				
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisse	ur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to	sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à	signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en ca	ractères d'imprimerie)
Signature	Date
•	

Delivery Offered - Livraison proposée



MODIFICATION Nº 003:

LA MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS nº 003 A POUR BUT DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS DE L'INDUSTRIE.

QUESTION nº 018

Référence :

Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, Critères obligatoires pour les organisations, O1

Question:

Nous reconnaissons que les tâches figurant dans l'énoncé des travaux (EDT) de la demande de propositions (DP) sont différentes des responsabilités des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT). Toutefois, le Canada pourrait-il confirmer que, si les jours facturables pour un contrat de référence du soumissionnaire pour une catégorie de ressources prévue au critère O1 sont fournis pour exactement la même catégorie des SPICT, aucune équivalence pour les tâches n'est requise?

Réponse :

Les jours facturables indiqués pour le critère O1 n'ont pas à être établis pour exactement la même catégorie de ressources des SPICT, pour autant que les tâches exécutées par chaque ressource identifiée pour ces jours facturables correspondent à une proportion de 50 % des tâches connexes répertoriées à l'annexe A (énoncé des travaux) relativement à la catégorie de ressources donnée.

QUESTION nº 019

Référence : Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, B.2 Architecte des activités (niveau 3), C2.

Question:

Le fait de limiter l'expérience aux cinq (5) dernières années est extrêmement restrictif. De nombreux candidats qualifiés possédant de l'expérience en comptabilité, en gestion bancaire ou une expérience des systèmes de rémunération pourraient avoir une expérience très pertinente au-delà de la période de cinq (5) ans. Le Canada pourrait-il envisager d'élargir la période d'expérience pour le critère C2 pour inclure les dix (10) dernières années?

Numéro de modification : 003 ID de l'acheteur : 676XE

QUESTION nº 020

Référence : Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, B.2 Architecte des activités (niveau 3), C4.

Question:

Numéro de soumission : EN912-182003/A

Le Canada accepterait-il un projet gouvernemental d'une valeur totale de plus de 100 M\$ pour ce critère?

Réponse:

Oui, plusieurs contrats attribués dans le cadre du même projet peuvent être pris en compte dans un seul contrat, dans la mesure où ils étaient exécutés pour le même client.

QUESTION nº 021

Référence :

Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, P.9 Gestionnaire de projet (niveau 3), C4.

Question:

Le Canada pourrait-il envisager d'inclure la certification Project Management Professional (PMP) parmi les certifications attribuant des points? La certification PMP est une certification reconnue respectant la norme de l'industrie. Cette certification, particulièrement si elle est jumelée à une certification PRINCE2 (Fondamental) ainsi qu'une certification PRINCE2 (Praticien), offrirait une grande valeur ajoutée à la prestation des services au Canada. Pour une telle combinaison de certifications, nous recommandons l'attribution d'un pointage de 40/40 pour ce critère.

Réponse:

Non. La certification CMC et les certifications de l'ITIL sont distinctes et devraient se voir attribuer un pointage plus élevé si elles sont combinées à une certification PMP.

QUESTION nº 022

Référence : Appendice B de la pièce jointe 4.1, Modèle de réponse des soumissionnaires pour les références de contrat ou de projet

Question:

Selon le critère O2, les soumissionnaires doivent utiliser ce formulaire dans le cadre de leur répondre à cette exigence. Dans la Section 3 : Détails de facturation (ressources), les soumissionnaires doivent inclure un renvoi à la catégorie et au niveau de la ressource (selon le tableau du critère O1). On peut supposer que ceci renvoie à la Section 4 : Détails de la tâche (ressources), qui ne doit être remplie qu'en réponse au critère O1, selon les directives du formulaire. Veuillez confirmer qu'au moment de répondre aux exigences du critère O2 et de remplir l'Appendice B de la pièce jointe 4.1, il suffit de dresser la liste des catégories et des niveaux de ressources, ainsi que les autres renseignements requis, et qu'aucun renvoi à la section 4 n'est requis.

Réponse:

Le soumissionnaire n'est pas tenu de remplir les sections 3 et 4 de l'Appendice B de la pièce jointe 4.1 pour le critère O2.

QUESTION nº 023

Référence :

Appendice B de la pièce jointe 4.1, Modèle de réponse des soumissionnaires pour les références de contrat ou de projet

Question:

Les contrats qui seront utilisés pour répondre au critère O1 seront principalement des contrats centrés sur des tâches. Par conséquent, un nombre important d'autorisations de tâches pourrait être utilisé pour respecter le nombre total de jours, particulièrement pour les analystes des activités, les experts-conseils en gestion du changement, les gestionnaires de projet de niveau 2 et 3 et les planificateurs de projet. Veuillez confirmer qu'au moment de remplir la section 4 : Détails des tâches pour le critère O1, il est suffisant de schématiser une seule fois le rôle dans un contrat et que les fournisseurs ne sont pas tenus de schématiser chaque autorisation de tâche utilisée pour démontrer le nombre total de jours facturables?

Réponse :

Le Canada évaluera les détails des tâches pour chaque ressource nommée fournie à la Section 4 conformément au point 8 du critère O1 et évaluera également le moment où les tâches fournies à la Section 3 ont été effectuées conformément au point 5 du critère O1. Le soumissionnaire doit dresser la liste des tâches effectuées dans le cadre de tous les contrats cités en référence pour les jours facturables démontrés. Les tâches identiques ou semblables de différentes autorisations de tâches peuvent être combinées et inscrites qu'une seule fois.

QUESTION n° 024

Référence : Critères obligatoires pour l'organisation, O1

Question:

Aux termes du point 6 du critère O1, la valeur facturée dans le cadre de chaque contrat doit être d'au moins 2 millions de dollars. Cette exigence limite de nombreux contrats de palier 2 attribués aux fournisseurs au cours des deux dernières années. Dans le cadre de ces contrats plus récents, les fournisseurs peuvent avoir facturé un nombre important de jours dans un ou plusieurs de ces rôles et peuvent même être en mesure de couvrir tous les jours facturables avec un rôle, mais la valeur facturée du contrat peut ne pas totaliser 2 millions de dollars. L'État pourrait-il envisager de modifier cette exigence et la remplacer par « chaque contrat doit avoir une valeur contractuelle totale d'au moins 2 millions de dollars » afin de permettre aux fournisseurs d'utiliser des contrats pertinents plus récents?

Réponse :

Non. Le Canada préfère maintenir la structure de réponse existante. Les projets importants et complexes assortis d'une grande valeur nécessitent une équipe de projet disposant de vastes services opérationnels de bureau de gestion de projet. L'évaluation de la capacité du soumissionnaire à fournir toutes les catégories de ressources requises dans le cadre de ce projet sera réalisée en misant sur des critères d'évaluation de l'organisation rigoureux.

QUESTION nº 025

Référence : Autorité contractante

Question:

L'article 2.3 indique que toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. La page couverture de la DP indique Annie Yang comme l'autorité contractante, tandis que l'article 7.7 indique plutôt lan Dooley comme autorité contractante. Veuillez confirmer qui est l'autorité contractante et à qui toutes les demandes de renseignements doivent être adressées.

Réponse :

Toutes les demandes de renseignements concernant la présente demande de soumissions doivent être envoyées à Annie Yang.

Elle est l'autorité contractante pour la DP.

lan Dooley sera, quant à lui, l'autorité contractante pour le contrat après son attribution.

QUESTION nº 026

Référence :

Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, P.1 Conseiller en gestion du changement (niveau 3), O4

Question:

Le Canada envisagerait-il la certification de professionnel de gestion du changement Prosci ou la certification Certified Change Management Professional (CCMP) comme équivalente à la certification ITIL?

Réponse :

Non. Les certifications proposées ne sont pas comparables à celle de l'ITIL, qui est la norme de l'industrie.

QUESTION nº 027

Référence :

Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, P.1 Conseiller en gestion du changement (niveau 3), C3

Question:

Le Canada envisagerait-il d'accorder des points pour la certification de professionnel de gestion du changement Prosci ou la certification Certified Change Management Professional (CCMP)?

Réponse :

Non. Les certifications proposées ne sont pas comparables à celle de l'ITIL, qui est la norme de l'industrie.

QUESTION nº 028

Référence:

DP, Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, O1 concernant les jours facturables; DP, Appendice B de la pièce jointe 4.1 – Modèle de réponse des soumissionnaires pour les référence du contrat ou projet, Section 3, colonnes « Date de début » et « Date de fin »

Question:

Comme l'expérience démontrée au critère O1 est limitée à une période de cinq (5) ans, tout jour facturable doit avoir été réalisé dans ce délai. Veuillez confirmer que, pour l'Appendice B de la pièce jointe 4.1, à la Section 3, la date de début et la date de fin seraient le 25 mai 2013 et le 25 mai 2018.

Veuillez noter que le nombre de ressources associées aux jours facturables par catégorie de ressource de la DP (pour la Section 3 et la Section 4 de l'Appendice B) peut être de plus de quarante (40). La recherche de la date individuelle des tâches et contrats pour chaque ressource nécessiterait d'énormes efforts sans offrir de valeur ajoutée. Nous voudrions suggérer que les colonnes « date de début » et la « date de fin » à la Section 3 de l'Appendice B soient supprimées.

Numéro de soumission : EN912-182003/A

Réponse:

Aux fins de clarification, la période de cinq ans précédant la date de publication de la présente demande de soumissions renvoie à la période allant du 25 mai 2013 à aujourd'hui. Les dates de début et de fin figurant à la Section 3 de l'Appendice B doivent se situer dans cette période.

Le soumissionnaire doit remplir les colonnes « Date de début » et « Date de fin » de la Section 3 de l'Appendice B, puisque l'information est requise pour évaluer le point 5 du critère O1.

QUESTION nº 029

Référence:

DP, Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions, O1 concernant les jours facturables; DP, Annexe B de la pièce jointe 4.1 – Modèle de réponse des soumissionnaires pour les référence du contrat ou projet, Section 4

Question:

Pour l'exigence O1, soit fournir des catégories de ressource du contrat de référence équivalentes aux tâches de l'EDT de la catégorie de ressources de la DP, chaque ressource du contrat de référence utilisée pour les jours facturables pour une catégorie de ressource de la DP aurait le même ensemble de tâches. Veuillez confirmer que, puisque les soumissionnaires sont déjà tenus de dresser la liste des ressources utilisées pour démontrer les jours facturables dans la Section 3 de l'Appendice B, il n'est pas nécessaire de dresser de nouveau la liste des ressources à la Section 4 de l'Appendice B.

Réponse :

Les renseignements exigés aux Sections 3 et 4 de l'Appendice B sont liés et sont tous requis pour l'évaluation. Le soumissionnaire doit dresser la liste des ressources à la Section 4 de l'Appendice B, puisque les ressources n'exécutent pas toutes les mêmes tâches. Le soumissionnaire est autorisé à regrouper le nom de ressources sous une même tâche si ces ressources exécutent toutes cette tâche. Veuillez également vous reporter à la réponse à la question nº 23 pour remplir la section 4 de l'Appendice B.

Numéro de soumission : EN912-182003/A Numéro de modification : 003 ID de l'acheteur : 676XE

QUESTION nº 030

Référence : Gestionnaire de projet (niveau 3), le critère coté C3
Question:
Le programme fédéral d'administration de la paye, tel qu'il est exécuté par Services publics et Approvisionnement Canada par l'intermédiaire du Secteur de la rémunération et du Centre des services, mise sur divers produits, dont SAP et Oracle (notamment PeopleSoft). L'État serait-il disposé à accepter d'autres progiciels de gestion intégrés Oracle comme Oracle CRM en plus de PeopleSoft et de SAP?
Réponse :
Non

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES